

J'allume ma rue un dispositif pour gérer l'éclairage à la demande

Mis en place fin 2023, le dispositif « J'allume ma rue » a rencontré un vif succès auprès des habitants des zones concernées. A la fois innovant et favorisant les économies d'énergies, le principe repose sur l'allumage de sa rue (entre 23h et 6h) sur demande. Pour cela, depuis votre smartphone connecté à internet rendez-vous sur www.jallume.fr; autoriser la géolocalisation et appuyer sur le picto ampoule pour allumer la rue où vous vous trouvez.



Le principe de ce dispositif innovant : gérer l'éclairage à la demande pour toutes les personnes connecté au site www.jallume.fr et ainsi favoriser les économies d'énergies.

Sur ces zones, l'éclairage sera éteint de 23 heures à 6 heures et grâce à l'application et sa géolocalisation il suffira de demander l'allumage de l'éclairage à votre passage. Ce dernier sera ensuite éteint au bout d'une dizaine de minutes, jusqu'à la prochaine demande d'allumage.

Infos pratiques

Zone :

- Chemin de la carrière à pépin
- Rue des Charmilles
- Impasse des Rosiers
- Chemin de Halage et abords de l'écoparc du Colonel Beltrame
- Rue de la fontaine
- Rue du Rû

Extinction de l'éclairage de 23 heures à 6 heures avec allumage à la demande.

Liens utiles

[Découvrez le fonctionnement sur jallume.fr](http://www.jallume.fr)

[J'allume ma rue - Cylumine](#)

[L'éclairage public | Cergy-Pontoise, l'agglomération](#)